

N° 262/2022

**VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)**

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 septembre 2022

Le 20 septembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **25**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **1**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, LAKHDER Nadia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, VIEILLE Laurent, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël

Etaient excusés :

Madame CHETTAT BENATTABOU (jusqu'à son arrivée) pouvoir à GUILLEMET J.Louis	
Monsieur CHARITE Pierre	pouvoir à LAKHDER Nadia
Monsieur CLEMENT Alain	pouvoir à DALON Olivier
Madame SAUNIER Fanny	pouvoir à MUNNIER Jean-Paul

Etait absent : DRIANO Christian

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ASSIMILES POUR L'ANNEE 2021**

La convocation du conseil a été faite le 14 Septembre 2022
La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 26 septembre 2022
Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 23 septembre 2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT
Séance du conseil municipal du 20 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 025-212502843-20220920-262_2022-DE



DÉLIBÉRATION n° 262/2022

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

Le secrétaire de séance
David LOYSEAU



Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission à
la Sous-Préfecture le 23.09.2022
et de la publication le 23.07.2022